



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement :
Cézanne Renoir étanchéité (AP n° 14 - budget principal)**

DE20150209_51	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015 Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

R E S S O U R C E S

Création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement : Cézanne Renoir étanchéité (AP n° 14 - budget principal)

Finances/budget et achats id : 799	Conseil municipal 9 février 2015	51
---------------------------------------	-------------------------------------	----

Rapporteur : Vincent YOU

La Ville d'Angoulême envisage d'importants travaux d'étanchéité au groupe scolaire Cézanne Renoir en raison de l'état de vétusté des toitures-terrasses.

En effet, les bâtiments subissent depuis plusieurs années de nombreuses infiltrations et l'isolation est insuffisante d'un point de vue thermique.

Afin de faciliter le suivi financier de cette opération, il vous est proposé :

- de créer une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) sur le budget principal (AP n° 14) d'un montant de 373 600 € TTC dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous. Chaque modification de cette AP/CP fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal et sa clôture sera prononcée lors du vote d'un compte administratif, lorsque toutes les opérations seront soldées.

- de prévoir les crédits de paiement pour l'exercice 2015 au budget primitif 2015.

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l' AP	Montant des CP	
			2015	2016
14/2015	Cézanne Renoir Etanchéité	373 600,00 €	125 000,00 €	248 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

